

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 JUILLET 2017 A 19 H 00

Présents : BERTHIER Jean Pierre, DERRIER Gilbert, DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël, FARGE BERTOLO Caroline, FONTAINE Patrice, TARAVEL Thomas, TROCHET Didier

Excusés : EL HORFI Sihame (procuration à BERTHIER Jean Pierre), PRUVOT Alban (procuration à DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël)

Absent : SANCHEZ Thierry

Secrétaire de séance : FARGE BERTOLO Caroline

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant aux Conseillers Municipaux de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour les deux questions supplémentaires suivantes :

- Tarifs de location des aquabikes et des cours collectifs avec les tickets « Passe Partout »
- Création d'un poste d'accompagnateur pour le transport scolaire

Les membres du Conseil Municipal acceptent d'inscrire en supplément de l'ordre du jour les deux questions ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte rendu des réunions du conseil municipal du 30 juin 2017 et du 3 juillet 2017,
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention d'objectifs qui fixe les modalités de mise en œuvre du programme d'actions de l'EPIC, office de tourisme « Corbier Tourisme », pour l'année 2017 et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **DECIDE**, à l'unanimité, de créer un poste contractuel d'accompagnateur pour le transport scolaire, à temps non complet, soit 9 h 45 par semaine annualisées, du 4 septembre 2017 au 6 juillet 2018, la rémunération étant basée sur un indice de l'échelle 3, **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir,
- **VOTE**, à l'unanimité, les virements de crédits au budget principal en dépenses et en recettes,
- **VOTE**, à l'unanimité, les suppléments de crédits en section d'investissement pour un montant de 802.00 €,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de modifier, à compter du 1^{er} août 2017 le régime indemnitaire des attachés, conformément à la réglementation,
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 12 juillet 2017, **APPROUVE** le reversement de la dotation touristique aux communes selon les montants précisés ci-après et **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Communes	Reversement en euros
VILLAREMBERT LE CORBIER	520 550
FONTCOUVERTE-LA TOUSSUIRE	229560
ALBIEZ LE JEUNE	10 074
ALBIEZ MONTROND	88 465
SAINTE SORLIN D'ARVES	73 119
SAINTE JEAN D'ARVES	71 850
TOTAL REVERSE	993 918

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'allouer à l'EPIC, Office de Tourisme « Corbier Tourisme » une subvention complémentaire de fonctionnement de 512 905.00 € pour l'année 2017. Cette subvention sera versée en cinq mensualités qui pourront être ajustées en fonction des besoins de l'EPIC et de la trésorerie de la commune,
- **FIXE** les tarifs de location des aquabikes et des cours collectifs avec les tickets « Passe Partout » à partir du 1^{er} juillet 2017 comme suit :

Location en cours collectif	8.00 €
Location en usage libre	4.00 €

- **REJETTE** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 12 juillet 2017 concernant le transfert de la compétence « promotion du tourisme » à la communauté de communes Cœur de Maurienne-Arvan.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 H 00.

Le Maire,

Jean Pierre BERTHIER

